

## Règlements GPJI 2012

### 1. Critères d'admissibilité

1.1 L'auteur-e doit avoir produit l'œuvre soumise en tant que journaliste indépendant-e, et non à titre de salarié-e ou de surnuméraire.

1.2 Une oeuvre réalisée à titre bénévole est admissible, pourvu qu'elle ait été effectuée selon les standards journalistiques.

1.3 L'oeuvre doit avoir été publiée/diffusée entre le 1er janvier 2011 et le 31 janvier 2012, pour tous les Grands prix à l'exception du Grand prix de la relève. Pour ce dernier, les œuvres doivent avoir été publiées/diffusées entre le 1er janvier 2009 et le 31 janvier 2012.

1.4 L'oeuvre doit avoir été publiée/diffusée par un média basé au Québec. Les œuvres produites pour un média étranger par un-e journaliste indépendant-e québécois-e ou résidant au Québec sont également admissibles.

1.5 L'oeuvre peut être soumise par l'auteur-e ou une personne tierce (ami-e, collègue, média, etc.).

1.6 Une oeuvre collective ou produite par plusieurs auteur-e-s est acceptée dans la mesure où au moins la moitié sont des journalistes indépendant-e-s et où les diverses contributions forment un tout indissociable.

1.7 La longueur des textes et productions audio et vidéo est libre.

1.8 Les œuvres peuvent avoir été produites en français ou en anglais.

1.9 Toutes les catégories réservées aux œuvres écrites admettent les œuvres rédigées pour la presse imprimée ou Internet, excluant la catégorie web.

1.10 Les catégories réservées aux œuvres audiovisuelles admettent les œuvres produites pour la radio, la télévision ou Internet.

### 2. Documents requis

- Une copie du formulaire d'inscription dûment rempli pour chaque oeuvre soumise.
- Quatre (4) exemplaires de l'oeuvre soumise.
- Le paiement des frais d'inscription ou une copie du reçu du paiement PayPal avec le montant.

### Précisions

*Pour être accepté, chaque dossier devra être complet. Notez qu'aucun document ne sera retourné. Aucune candidature ne sera remboursée.*

Les photos peuvent être soumises en format papier ou sur support CD.

Les vidéos et les photos peuvent être remises sur CD/DVD. Si l'oeuvre audio/vidéo est diffusée sur le web, un hyperlien précis peut être envoyé seulement s'il est copié dans un document Word et envoyé

sur CD.

Chacun des CD/DVD doit être clairement identifié avec le nom de l'auteur-e, nom de l'oeuvre, nom de la catégorie. Chacun des CD/DVD doit être envoyé dans une pochette individuelle de papier ou de plastique.

### 3. Critères d'évaluation des œuvres

- Qualité générale de l'œuvre (pertinence du sujet, intérêt, originalité, style).
- Qualité de l'écriture ou de la production.
- Qualité de l'information (recherche, variété des sources)
- Respect de l'éthique journalistique, tel que défini par la *Charte du journalisme de l'AJIQ (Statuts et règlements de l'AJIQ, [www.ajiq.qc.ca/infos/statuts-reglements.php](http://www.ajiq.qc.ca/infos/statuts-reglements.php))*.

### 4. JURY

4.1 Les œuvres seront soumises à un jury indépendant du conseil d'administration de l'AJIQ et libre de tout conflit d'intérêts. Les membres du jury ne peuvent pas communiquer directement avec un candidat.

4.2 Le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix dans une catégorie.

4.3 La décision du jury est finale et sans appel.

### 5. FRAIS D'INSCRIPTION

Membres de l'AJIQ : 15 \$ par œuvre ou par porte-folio pour les catégories étudiant et relève.

Non membres : 25 \$ par œuvre ou par porte-folio pour les catégories étudiant et relève.

*Payable par chèque ou mandat-poste à l'ordre de l'AJIQ, ou par paiement électronique (PayPal) sur le site Internet des GPJI (dans ce cas, une preuve de paiement imprimée doit être jointe à l'envoi). Les dossiers de candidature ne contenant pas le paiement ne seront pas considérés.*

### 6. PRIX

L'auteur de l'œuvre gagnante dans sa catégorie recevra un certificat honorifique et la somme de 250 \$.

### 7. ADRESSE POSTALE DES GRANDS PRIX

Toutes les œuvres soumises doivent être envoyées par la poste ou par messenger à AJIQ – Grands prix du journalisme indépendant, 1124, rue Marie-Anne Est, bureau 12, Montréal, QC H2J 2B7. Les œuvres envoyées ailleurs ou données en mains propres ne seront pas considérées.

### 8. DATE LIMITE D'ENVOI DES OEUVRES

Le vendredi **24 février 2012**, le cachet de la poste faisant foi.

### 9. DÉVOILEMENT DES FINALISTES

L'identité des finalistes sera révélée à la fin du mois de mars 2012.

### 10. DÉVOILEMENT DES GAGNANTS

La soirée de remise des Grands prix du journalisme indépendant 2012 se tiendra au Lion d'Or, à Montréal, le **jeudi 7 juin 2012**. Les gagnants ne seront pas informés au préalable.

#### Informations supplémentaires

AJIQ - Grands Prix du journalisme indépendant

1124, rue Marie-Anne Est, bureau 12

Montréal, QC H2J 2B7

(514) 529-3105 (boîte vocale)

[www.gpji.qc.ca](http://www.gpji.qc.ca)

[info@gpji.ca](mailto:info@gpji.ca)

#### Catégories 2012

##### 1. REPORTAGE/ESSAI, ÉCRIT

Cette catégorie regroupe les œuvres journalistiques écrites où l'accent est mis sur le contexte social et/ou humain d'une situation ou d'un événement.

##### 2. PORTRAIT/ENTREVUE, ÉCRIT

Cette catégorie regroupe les œuvres journalistiques écrites qui consistent essentiellement en une entrevue ou qui tracent le portrait d'un individu.

##### 3. ARTICLE PRATIQUE, ÉCRIT

Cette catégorie regroupe les œuvres journalistiques écrites s'adressant aux consommateurs ou aux citoyens et qui leur permettent de faire de meilleurs choix.

##### 4. ARTICLE DE QUOTIDIEN OU D'HEBDOMADAIRE, ÉCRIT

Cette catégorie regroupe les œuvres journalistiques écrites pour un quotidien ou un hebdomadaire.

##### 5. ARTICLE WEB

Cette catégorie regroupe les œuvres journalistiques **exclusivement** publiées le site d'un média d'information, peu importe le sujet, excluant les articles d'opinion, les chroniques, les billets, les analyses et les commentaires.

##### 6. CRITIQUE CULTURELLE, ÉCRIT

Cette catégorie regroupe les œuvres journalistiques écrites consistant en un commentaire sur une production culturelle d'une longueur d'au moins un feuillet.

##### 7. OPINION/ANALYSE, ÉCRIT

Cette catégorie regroupe les éditoriaux, les chroniques, les billets, les analyses et les commentaires écrits. Elle n'inclut pas les billets publiés sur un blogue.

##### 8. ARTICLE SPÉCIALISÉ, ÉCRIT

Cette catégorie regroupe les œuvres journalistiques publiées dans la presse spécialisée (trade), s'adressant à un public précis et restreint (ordre professionnel, corporation de métier, association, etc.). Cette œuvre peut être un article, un compte rendu, un portrait, une entrevue ou un reportage.

#### 9. REPORTAGE/ENTREVUE/PORTRAIT, AUDIO/VIDÉO

Cette catégorie regroupe les œuvres journalistiques audio et vidéo. Cette œuvre peut être un compte rendu, un portrait, une entrevue ou un reportage.

#### 10. CHRONIQUE, AUDIO/VIDÉO

Cette catégorie regroupe les œuvres journalistiques audio et vidéo où l'auteur-e présente et/ou commente et/ou vulgarise un sujet donné à titre de spécialiste.

#### 11. RECHERCHE, AUDIO/VIDÉO

Ce Grand prix vise à reconnaître le travail d'un-e chercheur-e ayant travaillé à titre d'indépendant (pigiste ou contractuel d'au plus six mois) pour une production audiovisuelle (télévision, radio, vidéo/cinéma ou Internet) de nature journalistique (reportage, entrevue, etc.), quel que soit le domaine (affaires publiques, culture, vie pratique, science et technologie, etc.). Le candidat doit aussi soumettre un court texte présentant le contexte de recherche, ses contraintes, l'angle choisi ou toute autre information qui pourra permettre au jury de mieux saisir les particularités de l'œuvre. Le dossier de recherche original peut aussi être joint, mais n'est pas obligatoire.

#### 12. PHOTOGRAPHIE DE PRESSE

Cette catégorie regroupe les photographies réalisées dans le cadre d'un travail de nature journalistique : photoreportage, photographie de presse, etc. Chaque candidature comporte une seule photo.

#### 13. ILLUSTRATION ÉDITORIALE

Cette catégorie regroupe les illustrations éditoriales et caricatures qui ont été publiées dans un média imprimé ou Internet.

#### 14. ÉTUDIANT

Ce Grand prix vise à reconnaître le talent journalistique d'un-e étudiant-e à temps plein au 31 janvier 2012, quel que soit son domaine d'étude. Les nouveaux journalistes ayant terminé leurs études à temps plein à l'automne 2011 pourront également être considérés. La personne qui postule doit soumettre un porte-folio, en 4 exemplaires, de trois textes ou documents audio ou vidéo produits durant l'année 2011, ainsi qu'un curriculum vitae.

#### 15. RELÈVE

Ce Grand prix vise à reconnaître le talent prometteur d'un nouveau venu dans le monde du journalisme professionnel. Il s'adresse aux journalistes comptant moins de 3 ans de métier, défini en fonction de la première publication ou diffusion rémunérée (excluant les médias étudiants). La personne qui postule doit soumettre un porte-folio, en 4 exemplaires, réunissant trois œuvres écrites, audio ou vidéo produites entre le 1er janvier 2009 et le 31 janvier 2012, ainsi qu'un curriculum vitae.

#### 16. RECONNAISSANCE AJIQ

Ce Grand prix hommage est attribué par le conseil d'administration de l'AJIQ à une personne (journaliste ou non) ou à une organisation qui s'est démarquée en contribuant de façon significative à la cause du journalisme indépendant au Québec.

## NOTES

1. L'AJIQ se réserve le droit d'annuler une catégorie dans l'éventualité où le nombre de candidatures soumises serait insuffisant. Les dossiers reçus pour celle-ci pourraient être transférés vers une autre catégorie, avec l'accord du candidat. Aucune candidature ne sera remboursée.